

Dernière Heure

LE CONFLIT LA NEIGE ORIENTAL ET LE FROID

Dans une note à la Russie, la Serbie affirme son désir de la paix. — Réponse de la Russie.

St-Petersbourg, 28 février. — Le nouveau cabinet serbe, formé sous la présidence de M. Novakovich, a fait parvenir au gouvernement russe une communication dans laquelle il affirme son sincère amour de la paix, l'absence chez ses membres de toute intention agressive et sa ferme résolution de s'abstenir de tout acte de provocation et de laisser aux grandes puissances le soin de discuter les droits et les intérêts serbes mis en cause par le conflit actuel.

En réponse à cette communication, le gouvernement russe, chargé le ministre de Russie à Belgrade de donner au gouvernement serbe le conseil moral de maintenir sa résolution d'observer une attitude pacifique.

Le cabinet de St-Petersbourg est convaincu que une telle résolution répond aux intérêts vitaux de la Serbie, dans la situation politique actuelle.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet de St-Petersbourg est convaincu que une telle résolution répond aux intérêts vitaux de la Serbie, dans la situation politique actuelle. »

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

« Le Cabinet sait de plus, ajoute le ministre de Russie à Belgrade, que la déclaration de la Serbie relative à des acquisitions territoriales ne renferme rien de contraire aux grandes puissances ni sympathie, ni appui ; que la Serbie ne peut conserver leur bienveillance qu'en ne persistant pas dans le système des revendications, qui peuvent provoquer un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. »

Vu l'intention exprimée par le gouvernement serbe de tenir compte des désirs des puissances, la Russie lui a conseillé de déclarer catégoriquement qu'il ne persiste pas dans ses revendications territoriales et que sur toutes les questions à l'ordre du jour, il s'en remet entièrement à la décision des puissances.

Paris, 28 février. — Paris s'est réveillé ce matin enseveli sous la neige. Mais partout où la circulation était un peu active la couche de neige a été bientôt transformée en boue sous les pas des passants. Un proverbe meridional n'assure-t-il pas que « la neige de février tient comme l'eau dans un panier » ?

Les dépêches de province et de l'étranger signalent une recrudescence du froid et même des accidents.

Toute la vallée de Cannes et d'Antibes est recouverte d'une couche de neige d'une épaisseur de 15 centimètres.

A Nancy le froid fait de nombreuses victimes. Albert Delahaye, homme d'équipe à la gare de Varennesville, a été frappé de congestion mortelle dans son jardin; François Rougeot, de Moray, a été frappé également près d'Arnaville et est mort.

Deux dames de Montbéliard, venant de la direction d'Espinal, ont été trouvées à la gare de Nancy dans un état alarmant; elles ont été conduites à l'hôpital.

A Venise
Venise, 28 février. — La neige est tombée en grande abondance dans les provinces de Cadore et de Venise. Dans certaines endroits elle a atteint une hauteur de 72 centimètres. Venise a été spécialement ravagée par une terrible rafale des passants en grand nombre ont été jetés par terre. Il y a eu deux morts; plusieurs blessés ont été transportés à l'hôpital. La circulation dans le « Canal Grande » est complètement suspendue.

Les Mineurs de la Loire et la C. G. T.

DECLARATIONS DE BOUGHARD
Saint-Etienne, 28 février. — Les mineurs de la Loire, et particulièrement ceux, en majorité, qui adhèrent à la Fédération régionale des Mineurs dirigée par Boughard, se réjouissent de l'élection d'un réformiste au secrétariat général de la C. G. T.

M. Boughard, interviewé à ce sujet, n'a pas caché sa satisfaction, et s'est notamment exprimé en ces termes : « L'élection des citoyens Niel et Thil au secrétariat de la C. G. T. marque la fin de la démagogie, de la surenchère et de la violence. »

« Les marxistes aussi l'avènement de la saine raison, de la logique et du bon sens. C'est le triomphe du syndicalisme sur l'anarchie, de l'action méthodique et raisonnée sur les soubresauts du sabotage. »

« Au Congrès de Marseille, les révolutionnaires affirmèrent hautement et avec orgueil que les idées réformistes n'avaient aucun progrès. Les mineurs ne comprennent pas que les réformistes gardaient le silence pour sauver les emprisonnés de Draveil et de Villeneuve-Saint-Georges, mais qu'ils ne manqueraient pas de donner la réplique dès que les pouvoirs publics leur feraient savoir le sort des prisonniers. »

« Six mois se sont écoulés et les réformistes, en prenant possession du secrétariat, ont démontré qu'ils étaient les plus forts, même sans la R. P. »

« Une nouvelle œuvre devant le prolétariat organisé. Désormais l'on fera un peu moins de politique et un peu plus d'action syndicale. »

« La Fédération des Mineurs a tout particulièrement lieu de se féliciter de ce résultat, qui consacre ses principes syndicalistes et sa tactique. »

Le général d'Amade chez le roi d'Espagne

Séville, 28 février. — Le roi Alphonse XIII a reçu en audience le général d'Amade qui lui a été présenté par M. Revoil, ambassadeur de France en Espagne.

Le roi a ensuite invité le général d'Amade et M. Revoil à déjeuner.

Explosion d'un dépôt de poudre

Un mort. — Plusieurs blessés.
Rodez, 28 février. — Un dépôt de poudre de mine a fait explosion au débit de tabac de Mine Raynaud, à Saint-Geniez-Aveyron.

Le réformiste a été retiré des décombres grièvement blessé et un client, M. Alle, a été tué sur le coup. Les personnes qui se trouvaient au premier étage ont été projetées dans la rue grièvement atteintes. Des passants et les habitants des alentours d'un fait qui a été constaté par les agents de police. On a procédé à la déviation et des marchandises du magasin.

Arrestation d'une marquise

Paris, 28 février. — Un incident s'est produit cet après-midi au moment de la sortie de la prison Saint-Lazare de quelques manifestants de la Ligue française pour le droit de grève.

Le chef s'avance menaçant vers la Carline. Je crainais dit-elle. Tu sais bien que non. C'est vrai, si vous me serriez tout de suite le gilet.

La Carline semblait de moins en moins rassurée, malgré la présence de Vidocq, et refusait encore de nous servir de mandata Caron.

« J'ai besoin de réfléchir, balbutia la gypsie. Je te donne cinq minutes. Vidocq va rester auprès de toi; il me rapportera ta réponse. »

« Bon. Sache bien que nous voulons en terminer aujourd'hui même. »

« Aujourd'hui... »

« A tout à l'heure, dit Chaignoles à Vidocq. Tache de la convaincre. Elle a tout à gagner en nous servant. Si elle nous trahit, elle ne recommencera pas deux fois. »

« Chef, répondit la Carline, vous étiez tout fier de voir que je n'étais pas une réactionnaire, cela ne voulait pas dire que votre idée était mauvaise. »

« A suivre. »

BAPTÊME DELESPAUL HAVÉZ

ORAGÈS-CHOCOLATS

LILLE Rue Nationale, 89 LILLE

En fin de réunion, l'ordre du jour suivant fut lu et adopté à l'unanimité : « Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

« Les citoyens de Dornignies et des environs, réunis le 28 février 1909, sous la présidence du citoyen Charles Goniaux, après avoir entendu les citoyens Emile Basty, député, président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, et Charles Quintin, secrétaire adjoint du syndicat des mineurs du Nord, affirmer à nouveau que l'arme syndicale maniée avec une méthode ferme et raisonnée, est celle que les travailleurs de toutes les corporations ne doivent pas négliger. »

Mouille, la semaine dernière, était venu ostensiblement serrer la main à M. Lévy-Ullmann et lui apporter des paroles de sympathie, devait faire à Serques une manifestation publique en faveur de la candidature de M. Lévy-Ullmann.

La réunion a eu le plus brillant succès. Des applaudissements chaleureux et presque unanimes ont salué non seulement le discours de l'orateur, mais encore les réparties cinglantes dont il fouaillait les quelques nationalistes présents dans la salle, rapidement matés, dans leurs colonnes et leurs lignes, par la menace de la cour d'assises.

Après la conférence, lorsque les applaudissements nourris qui saluèrent la péroraison du candidat, se furent apaisés, M. Lafocade fils prit la parole et fit, au milieu d'un silence religieux, la déclaration suivante : « Mes chers amis, je me suis rendu aujourd'hui parmi vous, parce que vous me connaissez, que nous sommes, mon père et moi, de ce pays depuis toujours et que vous pouvez faire confiance à nos paroles. »